

Extrait web (nous n'avons pas reçu le numéro papier)

Investir or not investir ? : Le temps de la désillusion

28/01/2015 | par [Rémi Teillet](#), [Stéphane Menu](#) | [Dossier finance](#)



Ils ne s'y attendaient pas, mais les nouveaux maires risquent bien de devoir se contenter de gérer la pénurie. Entre baisses des subventions et incertitudes institutionnelles, l'heure n'est plus aux dépenses excessives. Pourtant, arrêter d'investir serait une erreur majeure.

FabioFilzi -istock

- [Pas de commentaire](#)
- [Share on facebook](#)
- [Share on twitter](#)
- [Share on google plusone share](#)

Neuf mois après les échéances électorales de mars dernier, le mandat s'est ouvert sous un ciel chargé pour de nombreux élus, qu'ils soient nouveaux ou reconduits. Galvanisés par leur campagne électorale (et une victoire parfois inattendue), programmes bardés d'investissements structurants (il y en a toujours à réaliser), c'est parti pour la conduite des projets ! Ah oui mais, peut-être pas cette fois... Du mandat de projets au mandat de gestion inutile de revenir sur le contexte, pour faire simple, l'heure n'est pas à l'euphorie. La crise financière devenue économique se transforme en crise de nerfs pour les élus locaux, glaçant leur enthousiasme. Le mandat de projets tant attendu se transforme en mandat de gestion. Vous avez dit moins excitant ! Comme si ce n'était pas suffisant au regard d'un fardeau financier déjà bien lourd, le législateur enfonce doublement le clou. En prélevant d'abord 11 milliards d'euros sur les trois premières années du mandat. Comment peut-on encore investir au moment précis où l'on doit impérativement investir ? Mais plus insidieusement, la loi RCT et la réforme territoriale en cours auront aussi des effets pervers sur l'investissement. Comment ne pas geler ou reconsidérer un certain nombre de projets quand votre champ d'action est aussi instable ? Périmètres communaux et communautaires évolutifs : extensions, fusions, dissolutions (parfois les trois en même temps) ; Redécoupage des régions aux compétences à clarifier. Dès...